

9459/20 ADD 1 REV 1

(OR. en)

PRESSE 20
PR CO 20

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3765^e session du Conseil

Affaires étrangères

Points approuvés par procédure écrite entre le 14 mars et le 13 juillet 2020

Bruxelles, le 13 juillet 2020

Président

Josep Borrell

Haut représentant pour les affaires étrangères et la
politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

9459/20 ADD 1 REV 1

1
FR

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

néant

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

–	Comité prévu à l'article 255 — nomination du nouveau président.....	9
–	Décision du Conseil établissant la position de l'UE en vue de la réunion du comité mixte du 12 juin 2020	10
–	Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil.....	10
–	Révision 2014 du statut et des mesures y afférentes — Rapport de la Cour des comptes.....	10
–	Comité des régions — nominations à la suite du retrait du Royaume-Uni.....	10
–	Programme de dix-huit mois du Conseil	11
–	Semestre européen 2020 — recommandations par pays	11
–	Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil.....	12

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

–	Décision du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine — Transposition des mesures des Nations unies.....	12
–	Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives au regard de la situation en Égypte — Réexamen	12
–	Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo — Mise à jour effectuée par les Nations unies	13
–	Décision du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine — renouvellement	13
–	Mission de conseil de l'UE en République centrafricaine	13
–	Mesures restrictives à l'encontre de personnes physiques en Libye	14
–	UE-ALC	14
–	Clôture de l'opération militaire de l'UE EUNAVFOR MED (SOPHIA).....	14
–	Mesures restrictives en raison de la situation au Yémen	14
–	Mesures restrictives au regard de la situation en Iran.....	15
–	EUAM Iraq: prorogation du mandat du chef de la mission.....	15
–	Myanmar/Birmanie.....	15
–	Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires	15
–	Mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine	15
–	Principaux éléments pour la poursuite du soutien international à la paix et au développement en Afghanistan	16
–	Accueil temporaire de certains Palestiniens par des États membres de l'UE.....	16
–	Mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)	16
–	Mission de l'UE visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia).....	16
–	Mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA)	16
–	Mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine	17
–	Enquête sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines.....	17
–	Mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée	17

– Conclusions concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre des instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure en 2018	17
– EUAM Ukraine: prorogation du mandat du chef de la mission	18
– Soutien de l'UE aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire	18
– Mission EULEX Kosovo	18
– Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs	19
– Promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes	19
– Renforcement de la sûreté et de la sécurité chimiques en Ukraine	19
– La coopération structurée permanente	20
– Mesures restrictives à l'encontre de l'Iran	20
– Conférence des parties chargée d'examiner le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires: prolongation	20
– Activités de l'OSCE dans la République de Macédoine du Nord et en Géorgie: prolongation	20
– Commission préparatoire pour l'OTICE	21
– Plan d'action de Maputo: prolongation	21
– Validation de la gestion des armes et des munitions conformément à des normes internationales ouvertes	21

DÉVELOPPEMENT

– Fonds européen de développement: contributions financières à verser par les États membres	21
---	----

COMMERCE

– Position de l'UE sur l'ALE avec Singapour	22
– Adhésion de la République de Serbie à la convention sur le commerce des céréales	22
– Accords de retrait temporaire concernant des produits originaires du Royaume du Cambodge	22
– AECG – Relations commerciales entre l'UE et le Canada	23
– UE-Mongolie: commerce et investissements	23

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

–	Procédure concernant le déficit excessif de la Roumanie.....	23
–	Système commun de TVA.....	24
–	Commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales	24
–	Semestre européen 2020 – rapports par pays	25
–	Système commun de TVA.....	25
–	Architecture financière européenne pour le développement	25
–	Progrès en matière de fiscalité réalisés au cours de la présidence croate	25
–	Semestre européen 2020 – programmes nationaux de réforme	26
–	Exigences de fonds propres pour les banques – évaluation prudente	26
–	Crédits à l'exportation.....	26

DOUANES

–	Coopération douanière avec la Nouvelle-Zélande.....	26
–	Droits du tarif douanier commun.....	27

BUDGET

–	Règlement CFP modifié	27
–	Projet de budget rectificatif n° 3.....	27
–	Projet de budget rectificatif n° 4.....	27
–	Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.....	28
–	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.....	28
–	Déclaration commune sur les dates indicatives de la procédure budgétaire	28
–	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 25/2019 de la Cour des comptes européenne	28
–	Projet de budget rectificatif n° 5.....	28
–	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 08/2020 de la Cour des comptes européenne concernant les sites culturels.....	29
–	Coûts de mise en œuvre de la politique de cohésion	29

AFFAIRES INTÉRIEURES

–	Système "Faux documents et documents authentiques en ligne"	29
–	Statistiques sur la migration	29
–	Évaluations Schengen.....	30

JUSTICE

–	Parquet européen - directeur administratif par intérim	30
–	Parquet européen – lettres	31
–	Parquet européen – comité de sélection.....	31

ÉLARGISSEMENT

–	Ouverture de négociations d'adhésion	31
---	--	----

AGRICULTURE

–	Position au sein du comité conjoint de mise en œuvre dans le cadre de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et le Viêt Nam.....	32
–	Règlements délégués concernant les secteurs des fruits et légumes et vitivinicole, en raison de la pandémie de COVID-19.....	32
–	Suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels	32
–	Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques	32
–	Conclusions sur le rapport spécial concernant la stabilisation des revenus des agriculteurs	33

PÊCHE

–	Possibilités de pêche pour 2020 dans la mer Baltique et d'autres eaux	33
–	Conclusion du protocole amendant la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique	33
–	Prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche avec la Mauritanie	33
–	Nouvelles directives de négociation pour la conclusion d'un accord de pêche avec la Mauritanie	34
–	Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Guinée-Bissau	34
–	Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République du Cap Vert	34

– Ouverture de négociations en vue d'un accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec les Îles Cook	34
– Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.....	35

MARCHÉ INTÉRIEUR

– Règlement concernant les assemblées générales des sociétés européennes (SE) et des sociétés coopératives européennes (SEC)	35
– Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 02/2020 de la Cour des comptes européenne	35

RECHERCHE

– Décision du Conseil d'ouvrir des négociations relatives à une feuille de route commune UE-Chine	36
– Renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique avec l'Ukraine.....	36
– Renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique avec l'Inde	36

TRANSPORTS

– Communauté des Transports – questions budgétaires	37
– Système mondial de navigation par satellite à usage civil.....	37
– Accord UE-Japon sur la sécurité de l'aviation civile	37
– Accord UE-République de Corée sur les services aériens.....	38
– Transport de marchandises dangereuses	38
– Négociations UE-ASEAN sur un accord dans le domaine des transports aériens.....	38
– Accord de cabotage entre l'Allemagne et la Suisse	38
– Accord de cabotage entre l'Italie et la Suisse.....	39
– Organisation de l'aviation civile internationale – coordination	39
– Organisation de l'aviation civile internationale – position de l'UE	39
– Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires – position de l'UE.....	39
– Communauté des transports – questions administratives et de personnel et règles financières.....	39
– Critères de durabilité pour les carburants admissibles CORSIA	40
– Mobilité urbaine durable	40
– Réseau routier central de l'UE	40

ÉNERGIE

- Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique 40
- Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes sur l'efficacité énergétique des bâtiments 41
- Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes sur la sûreté nucléaire 41
- Déclaration conjointe sur la coopération énergétique entre les pays des mers du Nord 41

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Rapport conjoint sur l'emploi (RCE) 2020 et conclusions du Conseil sur la stratégie annuelle pour une croissance durable et le RCE 42
- Contribution sur les aspects relatifs à l'emploi et aux politiques sociales des projets de recommandations adressées à chaque État membre et avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale 42

SANTÉ

- Report de l'application de certaines dispositions du règlement (UE) 2017/745 42

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

- Nomination de membres du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments 43

AUDIOVISUEL

- UE-République de Corée: prolongation de la période d'application du droit accordé aux coproductions audiovisuelles 43

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 43

POINTS APPROUVÉS

Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil est convenu, le 23 avril 2020, d'une dérogation temporaire à son règlement intérieur pour faciliter la prise de décisions par procédure écrite (doc. [6891/20](#)). La dérogation temporaire est actuellement en vigueur jusqu'au 10 septembre (doc. 2020/970). Elle pourra être renouvelée si le maintien des circonstances exceptionnelles actuelles le justifie.

La dérogation permet aux ambassadeurs des États membres de l'UE siégeant au Comité des représentants permanents (Coreper) de décider de recourir à la procédure écrite conformément à la modalité de vote applicable pour l'adoption de l'acte lui-même. Cela signifie que l'exigence d'unanimité qui existait pour toutes les décisions concernant le recours à la procédure écrite ne s'applique plus. L'objectif est donc de faciliter le recours à la procédure écrite pour contribuer à assurer la continuité des activités du Conseil.

Pour de plus amples informations sur la dérogation temporaire, voir le [communiqué de presse](#).

La dernière session formelle du Conseil s'étant tenue le 13 mars, vous trouverez ci-dessous les résultats des procédures écrites conclues entre le 14 mars et le 13 juillet 2020 qui auraient normalement été communiqués dans les résultats des sessions du Conseil. Les résultats qui ont été communiqués par un communiqué de presse du Conseil ne sont pas inclus.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Comité prévu à l'article 255 — nomination du nouveau président

Le 15 avril 2020, le Conseil a nommé M. Allan Rosas président du comité consultatif chargé des nominations judiciaires prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Le comité est chargé de donner un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge et d'avocat général de la Cour de justice et du Tribunal. Ses avis sont destinés à informer les gouvernements des États membres avant que ces derniers ne procèdent aux nominations.

M. Rosas remplace M. Christiaan Timmermans qui a démissionné de ses fonctions de président du comité le 27 février 2020. Il a été nommé pour la durée du mandat des membres du comité restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022.

Décision du Conseil établissant la position de l'UE en vue de la réunion du comité mixte du 12 juin 2020

Le 10 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision établissant la position de l'UE sur l'adoption, par le comité mixte, d'une décision visant à modifier l'accord de retrait (doc. [8053/20](#)).

Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil

En raison du maintien des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil a prorogé, pour une période d'un mois à compter du 23 avril 2020, la dérogation à son règlement intérieur en vue de faciliter le recours à la procédure écrite (doc. [7337/20](#)).

Le 20 mai 2020, le Conseil a à nouveau prorogé la dérogation à son règlement intérieur jusqu'au 10 juillet afin de faciliter le recours à la procédure écrite (doc. [8059/20](#)).

Révision 2014 du statut et des mesures y afférentes— Rapport de la Cour des comptes

Le 4 juin 2020, le Conseil a approuvé des conclusions sur le rapport spécial n° 15/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Mise en œuvre, à la Commission, de la révision 2014 du statut et des mesures y afférentes – Des économies substantielles, mais non sans conséquences pour le personnel" (doc. [8102/20](#)).

Comité des régions — nominations à la suite du retrait du Royaume-Uni

Le 8 juin 2020, le Conseil a nommé au Comité des régions un membre supplémentaire et un suppléant supplémentaire pour l'Estonie, Chypre et le Luxembourg (doc. [7832/20](#)).

La nomination concerne la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025 et fait suite au retrait du Royaume-Uni de l'UE, qui a produit ses effets juridiques le 1^{er} février 2020.

La décision (UE) 2019/852 a attribué un siège supplémentaire à l'Estonie, à Chypre et au Luxembourg après le retrait du Royaume-Uni, car ces États membres en avaient perdu un après la dernière décision sur la composition du comité en raison de l'adhésion de la Croatie (voir également le [communiqué de presse](#)).

Programme de dix-huit mois du Conseil

Le 19 juin 2020, le Conseil a approuvé son programme de dix-huit mois, couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 (doc. [8086/1/20](#)). Le programme a été élaboré par les prochaines présidences allemande, portugaise et slovène et par le haut représentant, président du Conseil des affaires étrangères.

Le contenu de ce programme est influencé par l'engagement de faire face à la crise de la COVID-19 et de s'atteler à la relance. Il s'articule autour des grandes priorités définies dans le programme stratégique 2019-2024 adopté par les dirigeants de l'UE l'année dernière:

- protéger les citoyens et les libertés
- mettre en place une base économique solide et dynamique
- construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale
- promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène mondiale

Le programme souligne également l'importance de parvenir dès que possible à un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel et les programmes sectoriels connexes, et d'œuvrer en faveur d'un partenariat global avec le Royaume-Uni d'ici la fin de 2020.

Semestre européen 2020: recommandations par pays

Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil a approuvé les recommandations par pays pour l'exercice 2020 du Semestre européen et a décidé de les transmettre au Conseil européen (doc. [8593/1/20](#)).

Ces recommandations combinent des recommandations en matière d'économie et d'emploi, des avis du Conseil concernant les programmes de stabilité et de convergence, ainsi que, dans certains cas, des recommandations sur les mesures de prévention des déséquilibres macroéconomiques.

[Page web du Conseil sur le Semestre européen 2020](#)

Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil

En raison du maintien des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le 3 juillet 2020, le Conseil a prorogé jusqu'au 10 septembre la dérogation à son règlement intérieur en vue de faciliter le recours à la procédure écrite (doc. [9083/20](#)).

Le Conseil a également approuvé les modalités de convocation, de préparation et d'organisation de vidéoconférences informelles des ministres pendant la crise de la COVID-19 (doc. [9188/20](#)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décision du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine - Transposition des mesures des Nations unies

Le 17 mars 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine.

Cette décision vise à tenir compte de la [résolution 2507 \(2020\)](#), adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 31 janvier 2020, qui élargit les dérogations à l'embargo sur les armes.

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives au regard de la situation en Égypte - Réexamen

Le 19 mars 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2011/172/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Égypte, en vue de renouveler les mesures restrictives jusqu'au 22 mars 2021, et de modifier les entrées relatives à deux personnes inscrites sur la liste.

Le Conseil a également adopté le règlement d'exécution [\(UE\) 2020/416](#), mettant en œuvre le règlement (UE) n° 270/2011 en vue de modifier les entrées relatives à deux personnes inscrites sur la liste et de mettre à jour les informations relatives aux droits de la défense et au droit à une protection juridictionnelle effective.

Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo — Mise à jour effectuée par les Nations unies

Le 19 mars 2020, le Conseil a adopté la décision d'exécution mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo.

Cette décision vise à tenir compte de la résolution 1522 (2004), modifiée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 25 février 2020, qui met à jour les informations relatives à une personne faisant l'objet de mesures restrictives.

Décision du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine - renouvellement

Le 23 mars 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine.

La décision du Conseil proroge les mesures restrictives énoncées dans la décision 2011/173/PESC jusqu'au 31 mars 2021.

Mission de conseil de l'UE en République centrafricaine

Le 27 mars 2020, le Conseil a adopté une décision relative à la signature et à la conclusion par l'UE et la République centrafricaine (RCA) de l'accord sur le statut de la mission PSDC de l'UE en RCA (EUAM RCA).

Comme établi par le [Conseil en novembre 2019](#), l'UE a décidé de lancer une nouvelle mission civile de conseil en RCA pour fournir un soutien stratégique à la réforme de ses forces de sécurité intérieure, afin de permettre aux autorités de faire face aux défis auxquels le pays est actuellement confronté en matière de sécurité. Cette mission complétera les différentes [missions PSDC](#) existantes, notamment la [mission militaire de formation de l'UE \(EUTM RCA\)](#).

Mesures restrictives à l'encontre de personnes physiques en Libye

Le 27 mars 2020, le Conseil a adopté des mesures restrictives à l'encontre de personnes considérées comme ayant mis en danger la paix, la sécurité ou la stabilité en Libye en violant ou en aidant à contourner les dispositions de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies. Cela nécessite de modifier la [décision PESC 2015/1333](#) qui est régulièrement consolidée, l'UE suivant l'évolution de la situation en Libye.

UE-ALC

Le 30 mars 2020, le Conseil a adopté les modifications apportées aux amendements au règlement interne de la Fondation internationale UE-ALC, dont le texte figure dans le document [6221/20](#).

Clôture de l'opération militaire de l'UE EUNAVFOR MED (SOPHIA)

Le 31 mars 2020, le Conseil a décidé d'abroger la décision ([PESC](#)) 2015/778 concernant l'opération militaire de l'UE en Méditerranée (force navale de l'UE en Méditerranée - EUNAVFOR MED SOPHIA). La décision marque la fin de l'opération qui a été établie en mai 2015.

L'[EUNAVFOR MED](#) était une opération navale visant à lutter contre les routes utilisées pour le trafic d'êtres humains et la traite des êtres humains en Libye et qui opérait dans les eaux internationales et dans les eaux territoriales de la Libye. Les tâches de soutien de la mission consistaient à former les garde-côtes libyens et à contribuer à l'application de l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies.

Mesures restrictives en raison de la situation au Yémen

Le 2 avril 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2014/932/PESC (doc. [6827/20](#)) et un règlement modifiant le règlement (UE) n° 1352/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Yémen (doc. [6831/20](#)).

Mesures restrictives au regard de la situation en Iran

Le 7 avril 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran, qui figure dans le document [6113/20 + COR 1](#). Le Conseil a ainsi prorogé les sanctions jusqu'au 13 avril 2021 et a ajouté deux personnes supplémentaires à la liste des personnes visées par les sanctions.

EUAM Iraq: prorogation du mandat du chef de la mission

Le 16 avril 2020, le Conseil a adopté une décision prorogeant le mandat de M. Christoph Buik en tant que chef de la mission EUAM Iraq du 18 avril 2020 au 17 avril 2021.

Myanmar/Birmanie

Le 23 avril 2020, le Conseil a décidé de modifier le règlement d'exécution (UE) n° 401/2013 et la décision 2013/184/PESC concernant l'imposition de mesures restrictives à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie. Les mesures restrictives sont prorogées jusqu'au 30 avril 2021 et les motifs d'inscription concernant une personne inscrite sur la liste ont été modifiés.

Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Le 23 avril 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2018/298 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire pour l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive.

Mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine

Le 28 avril 2020, le Conseil a adopté une décision d'exécution mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (doc. [7399/20](#) + [ADD 1](#))..

Il a également adopté un règlement d'exécution mettant en œuvre l'article 17, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 224/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation en République centrafricaine (doc. [7400/20](#) + [ADD 1](#)).

Principaux éléments pour la poursuite du soutien international à la paix et au développement en Afghanistan

Le 30 avril 2020, le Conseil a approuvé l'ouverture, par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure, de négociations en vue de l'établissement des principaux éléments pour la poursuite du soutien international à la paix et au développement en Afghanistan.

Accueil temporaire de certains Palestiniens par des États membres de l'UE

Le 4 mai 2020, le Conseil a adopté une décision concernant l'accueil temporaire de certains Palestiniens par des États membres de l'Union européenne (doc. [7402/20](#)).

La décision proroge, pour une nouvelle période de vingt-quatre mois, la validité des permis nationaux de certains Palestiniens les autorisant à pénétrer et à séjourner sur le territoire des États membres visés dans la position commune 2002/400/PESC du Conseil.

Mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)

Le 14 mai 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) en vue d'accroître les ressources allouées à la mission pour la régionalisation de l'action PSDC au Sahel (doc. [7593/20](#)).

Mission de l'UE visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia)

Le 18 mai 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2012/389/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) afin d'augmenter le montant de référence financière (doc. [7592/20](#)).

Mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA)

Le 18 mai 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2019/2110 relative à une mission de conseil PSDC de l'UE en République centrafricaine (EUAM RCA) pour prolonger de deux mois la durée de validité du montant de référence initial, à savoir jusqu'au 8 août 2020 (doc. [7663/20](#)).

Mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine

Le 28 mai 2020, le Conseil a adopté une décision d'exécution mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine (doc. [7956/20](#) + [ADD 1](#)) et un règlement d'exécution mettant en œuvre le règlement (UE) n° 224/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation en République centrafricaine (doc. [7957/20](#) + [ADD 1](#)).

Enquête sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines

Le 2 juin 2020, le Conseil a adopté une décision en faveur du mécanisme permettant au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines (doc. [6152/20](#)).

Le mécanisme du secrétaire général des Nations unies vise à mettre en place un organisme capable de mener des enquêtes indépendantes sur une allégation d'emploi d'armes biologiques dans le cadre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines (CABT).

Mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée

Le 2 juin 2020, le Conseil a adopté une décision d'exécution mettant en œuvre la décision PESC (2016/849) concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (doc. [7982/20](#) + [ADD 1](#)) et un règlement d'exécution mettant en œuvre le règlement (UE) n° 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (doc. [7983/20](#) + [ADD 1](#) + [ADD 1 COR 1](#)).

Conclusions concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre des instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure en 2018

Le 5 juin 2020, le Conseil a approuvé des conclusions concernant le "rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure en 2018" ainsi que les documents de travail qui l'accompagnent (doc. [8626/20](#)).

Le rapport annuel prend acte des enseignements tirés et des améliorations qui peuvent être et ont été apportées en ce qui concerne l'action extérieure de l'UE dans le cadre des missions et opérations de la PSDC, de l'aide humanitaire, de l'aide au développement, de la lutte contre les problèmes climatiques et des relations avec les partenaires africains.

EUAM Ukraine: prorogation du mandat du chef de la mission

Le 8 juin 2020, le Conseil a approuvé la prorogation du mandat de M. Antti Hartikainen en tant que chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) jusqu'au 31 mai 2021 (doc. [8082/20](#)).

Soutien de l'UE aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire

Le 8 juin 2020, le Conseil a approuvé une décision modifiant la décision (PESC) 2016/2383 concernant le soutien de l'UE aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (doc. [8303/20](#)).

Cette décision prolonge jusqu'au 14 décembre 2020 la période de mise en œuvre des actions de l'UE en faveur des activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire. Cette prolongation a été demandée en raison de la pandémie de COVID-19 et de la suspension temporaire jusqu'au 1^{er} juin 2020 de tous les déplacements et réunions non essentiels.

L'article 5, paragraphe 2, de la [décision \(PESC\) 2016/2383 du Conseil](#) prévoit une période de mise en œuvre de 36 mois qui devait expirer le 14 juin 2020.

EULEX Kosovo

Le 11 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant l'action commune 2008/124/CFSP relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO - doc. [7892/20](#)) et prorogeant le mandat de la mission en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19.

Le 14 mai 2020, le COPS est en outre convenu que M. Lars-Gunnar Wigemark, qui a été nommé chef de la mission le 28 novembre 2019 par la décision (PESC) 2019/1991 du COPS, devrait continuer à exercer cette fonction pendant une nouvelle période d'un an.

Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

Le 16 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2017/809 du Conseil du 11 mai 2017 à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs (doc. [8489/20](#)).

Cette décision prolonge d'une année supplémentaire, jusqu'au 25 avril 2021, la [décision \(PESC\) 2017/809](#) qui prévoit la conclusion d'une convention de financement de 36 mois avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA) afin d'appuyer le contrôle par ce dernier de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le financement de l'UNODA par l'UE devait prendre fin le 10 août 2020.

Promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes

Le 16 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2018/101 du 22 janvier 2018 relative à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes (doc. [8486/20](#)).

Cette décision proroge jusqu'au 30 novembre 2020 la décision (PESC) 2018/101 qui prévoit la conclusion d'une convention de financement pour appuyer la mise en œuvre du contrôle des exportations d'armes. Le 22 janvier 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/101, qui prévoit une période de mise en œuvre de 30 mois.

Renforcement de la sûreté et de la sécurité chimiques en Ukraine

Le 16 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2017/1252 du Conseil du 11 juillet 2017 à l'appui du renforcement de la sûreté et de la sécurité chimiques en Ukraine dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies relative à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs (doc. [8507/20](#)).

La décision proroge pour une nouvelle période de 6 mois, jusqu'au 28 février 2021, la [décision \(PESC\) 2017/1252](#) qui prévoit la conclusion d'une convention de financement de 36 mois avec l'OSCE pour appuyer la mise en œuvre de la sûreté et de la sécurité chimiques en Ukraine. Cette convention devait expirer le 30 août 2020.

Coopération structurée permanente

Le 17 juin 2020, le Conseil a adopté une recommandation évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP) (doc. [7745/1/20 REV 1](#)).

Mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

Le 18 juin 2020, le Conseil a adopté une décision et un règlement d'exécution maintenant les mesures restrictives à l'encontre de toutes les personnes et entités inscrites sur la liste figurant à l'annexe II de la décision 2010/413/PESC et mettant à jour 10 entrées figurant à l'annexe II.

Conférence des parties chargée d'examiner le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires: prolongation

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2019/615 du Conseil du 15 avril 2019 sur le soutien de l'UE aux activités préparatoires à la conférence des parties chargée d'examiner le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 (doc. [8562/20](#)).

Cette décision prolonge jusqu'au 16 avril 2021 la période de mise en œuvre de la décision (PESC) 2019/615, en raison de la pandémie de COVID-19.

Activités de l'OSCE dans la République de Macédoine du Nord et en Géorgie: prolongation

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2017/1424 à l'appui des activités de l'OSCE visant à réduire le risque de trafic illicite et d'accumulation excessive d'armes légères, de petit calibre et de munitions conventionnelles dans la République de Macédoine du Nord et en Géorgie (doc. [8539/20](#)).

Cette décision prolonge de six mois la période de mise en œuvre de la décision (PESC) 2017/1424 jusqu'au 6 mars 2021, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions du trafic international de voyageurs.

Commission préparatoire pour l'OTICE

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2018/298 concernant le soutien de l'Union aux activités de la commission préparatoire pour l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance et de vérification, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive ([6651/20](#)).

Plan d'action de Maputo: prolongation

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2017/1428 visant à soutenir l'application du plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre de la convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (doc. [8542/20](#)).

Cette décision prolonge de quatre mois la période de mise en œuvre de la décision (PESC) 2017/1428 jusqu'au 28 février 2021, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions du trafic international de voyageurs.

Validation de la gestion des armes et des munitions conformément à des normes internationales ouvertes

Le 7 juillet 2020, le Conseil a adopté une décision visant à soutenir la mise au point d'un système de validation de la gestion des armes et des munitions, reconnu au niveau international, conformément à des normes internationales ouvertes (doc. [8762/20](#)).

DÉVELOPPEMENT

Fonds européen de développement: contributions financières à verser par les États membres

Le 6 juillet 2020, le Conseil a adopté une décision relative aux contributions financières à verser par les États membres de l'UE pour financer le Fonds européen de développement, notamment la deuxième tranche pour l'exercice 2020 (doc. [8958/20](#)).

COMMERCE

Position de l'UE sur l'ALE avec Singapour

Le 25 mars 2020, le Conseil a adopté une décision relative à la position à adopter par l'UE au sein du comité "Commerce" de l'accord de libre-échange (ALE) avec Singapour sur l'interprétation des modifications apportées à la protection des indications géographiques.

Cet [ALE entre l'UE et Singapour](#) est entré en vigueur le 21 novembre 2019. En vertu de l'accord commercial, Singapour supprimera tous les droits de douane restants sur les produits de l'UE et s'engagera à maintenir l'actuel accès en franchise de droits pour tous les autres produits de l'UE. L'accord offre également de nouvelles possibilités aux prestataires de services de l'UE dans des secteurs tels que les télécommunications, les services environnementaux, l'ingénierie, l'informatique et le transport maritime.

Pour de plus amples informations sur l'ALE, voir le [communiqué de presse de la Commission européenne du 13 février 2019](#).

Adhésion de la République de Serbie à la convention sur le commerce des céréales

Le 27 mars 2020, le Conseil a approuvé la position à prendre par l'UE, au sein du Conseil international des céréales (CIC), en ce qui concerne l'adhésion de la République de Serbie à la convention sur le commerce des céréales de 1995 (doc. [6448/20](#)).

La [convention sur le commerce des céréales](#) vise à renforcer la coopération internationale dans tous les aspects du commerce des céréales et à promouvoir l'expansion du commerce international des céréales. L'UE est partie contractante à cette convention depuis 1995. La convention est gérée par le Conseil international des céréales.

Accords de retrait temporaire concernant des produits originaires du Royaume du Cambodge

Le 30 mars 2020, le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à un règlement délégué de la Commission modifiant l'accord tarifaire préférentiel conclu entre l'UE et le Cambodge au titre du régime "Tout sauf les armes" (TSA) établi par le [règlement 978/2012](#) (doc. [6020/20](#)).

La modification prévoit le retrait temporaire des préférences tarifaires pour certains produits cambodgiens répertoriés dans l'UE en raison de la violation grave et systématique des principes énumérés à l'annexe VIII, partie A, du [règlement](#) relatif au [système de préférences généralisées \(SPG\)](#). Le respect de ces principes est contraignant pour tout SPG - tel que le régime TSA - qui permet aux pays en développement plus vulnérables d'avoir accès aux marchés de l'UE.

AECG - Relations commerciales entre l'UE et le Canada

Le 18 mai 2020, le Conseil a adopté des décisions relatives aux positions à prendre, au nom de l'UE, au sein du Comité mixte de l'AECG établi par l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'UE en ce qui concerne:

- l'adoption d'une décision réglant les questions de nature administrative et organisationnelle concernant le fonctionnement du Tribunal d'appel (doc. [13025/19](#) et [6964/20](#));
- l'adoption d'une décision concernant la procédure d'adoption d'interprétations (doc. [13028/19](#) et [6965/20](#));
- l'adoption d'un code de conduite à l'intention des membres du Tribunal, du Tribunal d'appel et des médiateurs (doc. [13031/19](#) et [6966/20](#)).
- l'adoption de règles en matière de médiation destinées à être utilisées par les parties au différend dans le cadre des différends relatifs aux investissements (doc. [13034/19](#) et [6967/20](#)).

UE-Mongolie: commerce et investissements

Le 9 juin 2020, le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte et du sous-comité "Commerce et investissement" institués par l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions relatives au règlement intérieur du comité mixte et au règlement intérieur du sous-comité sur le commerce et les investissements (doc. [14677/19](#) et [6856/20](#)).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Procédure concernant le déficit excessif de la Roumanie

Le 3 avril 2020, le Conseil a engagé une procédure de déficit excessif à l'égard de la Roumanie. Il a également adopté une recommandation visant à mettre en œuvre des mesures à prendre pour remédier à cette situation d'ici à 2022 au plus tard (doc. [6305/20](#)).

Selon les données communiquées par les autorités roumaines le 30 septembre 2019, puis modifiées pour tenir compte des chiffres révisés du PIB, le déficit public de la Roumanie a atteint 2,9 % du PIB en 2018, tandis que la dette publique s'élevait à 34,7 % du PIB.

Pour 2019, selon les informations communiquées, le déficit public prévu était de 2,8 % du PIB. Toutefois, le 10 décembre 2019, le gouvernement a adopté sa "stratégie budgétaire" pour la période 2020-2022, qui comporte un objectif de déficit public de 3,8 % du PIB pour 2019. Cette valeur:

- est bien supérieure à la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité,
- ne constitue pas un dépassement temporaire,
- ne résulte ni d'une circonstance inhabituelle ni d'une grave récession économique.

En outre, le gouvernement a prévu que le déficit public continuerait de dépasser la valeur de référence en 2020 et en 2021, le déficit prévu s'élevant à 3,6 % du PIB en 2020 et à 3,4 % en 2021. Parallèlement, les prévisions de l'hiver 2020 de la Commission anticipaient un déficit public de 4,0 % du PIB pour 2019, de 4,9 % pour 2020 et de 6,9 % pour 2021, imputable essentiellement à des augmentations importantes des pensions de retraite. Le critère du déficit prévu par le traité n'est respecté dans aucune des projections.

Le Conseil a recommandé à la Roumanie de mettre fin à la situation de déficit excessif d'ici à 2022 au plus tard, et de lui faire rapport d'ici au 15 septembre 2020 sur l'action suivie d'effets engagée.

La Roumanie devrait atteindre un objectif de déficit public nominal de 3,6 % du PIB en 2020, de 3,4 % du PIB en 2021 et de 2,8 % du PIB en 2022.

Système commun de TVA

Le 11 mai 2020, le Conseil a adopté une décision d'exécution autorisant l'Italie à appliquer une mesure particulière dérogatoire au système commun de taxe sur la valeur ajoutée. L'Italie est autorisée à octroyer une franchise de TVA aux assujettis dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 65 000 euros, avec la possibilité de relever ce seuil afin de maintenir la valeur de la franchise en termes réels (doc. [7439/20](#)).

Commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales

Le 25 mai 2020, le Conseil a adopté une décision approuvant la désignation d'Ernst & Young Baltic en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Latvijas Banka pour les exercices 2020 à 2024 (doc. [7104/20](#)).

Semestre européen 2020: recommandations par pays

Le 19 mai 2020, le Conseil a adopté des conclusions sur les rapports par pays dans le cadre du Semestre européen 2020 et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2019 (doc. [8000/20](#)).

Ces conclusions font partie du processus annuel d'évaluation des procédures concernant les déséquilibres macroéconomiques. Toutefois, elles reflètent cette année la grave détérioration de la conjoncture économique résultant de la pandémie de COVID-19. Les conclusions insistent sur les défis et vulnérabilités structurels qui demeurent pertinents dans la conjoncture économique imprévisible que nous connaissons actuellement, et dont pourrait devoir tenir compte une stratégie de relance.

Système commun de TVA

Le 8 juin 2020, le Conseil a adopté une décision d'exécution autorisant la Finlande à octroyer une franchise de TVA aux assujettis dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 15 000 euros (doc. [7988/20](#)).

Architecture financière européenne pour le développement

Le 12 juin 2020, le Conseil a approuvé le mandat relatif à une étude de faisabilité sur des options relatives au renforcement de la future architecture financière européenne pour le développement (doc. [8523/20](#)).

L'étude de faisabilité a été demandée dans le cadre des conclusions du Conseil sur l'architecture financière pour le développement, adoptées en décembre 2019. Dans ces conclusions, le Conseil insiste sur le fait qu'il est nécessaire de rendre l'architecture financière européenne pour le développement plus solide, plus flexible, plus intégrée, plus cohérente, plus stratégique et plus réactive face au changement climatique et aux besoins qui se posent en matière de développement (doc. [14434/19](#)).

Progrès en matière de fiscalité réalisés au cours de la présidence croate

Le 16 juin 2020, le Conseil a adopté des conclusions sur les progrès réalisés dans le domaine fiscal au cours de la présidence croate ([8375/20](#)).

Il y a approuvé le rapport sur les questions fiscales adressé au Conseil européen (doc. [8450/20](#)), qui donne un aperçu des progrès réalisés au sein du Conseil sous la présidence croate.

Les conclusions énoncent également les priorités concernant les travaux du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)", notamment les travaux en cours sur la liste des juridictions fiscales non coopératives.

Semestre européen 2020 - programmes nationaux de réforme

Dans le cadre de l'exercice 2020 du Semestre européen, le Conseil a approuvé, le 19 juin 2020, la contribution aux aspects économiques et financiers et aux aspects liés aux procédures relatives aux déséquilibres macroéconomiques des projets de recommandations du Conseil concernant les programmes nationaux de réforme à l'intention de chaque État membre et au Royaume-Uni, portant avis du Conseil sur les programmes de stabilité ou de convergence actualisés (doc. [8449/2/20](#) et [8410/20](#)).

Exigences de fonds propres pour les banques - évaluation prudente

Le 19 juin 2020, le Conseil a approuvé une lettre informant la Commission et le Parlement européen de l'intention du Conseil de ne pas exprimer d'objections à l'égard de la norme technique de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14, du règlement sur les exigences de fonds propres (doc. [8774/20](#)).

Crédits à l'exportation

Le 30 juin 2020, le Conseil a approuvé la proposition de position de l'UE en vue de la réunion de haut niveau du groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (doc. [8844/20](#)).

DOUANES

Coopération douanière avec la Nouvelle-Zélande

Le 27 avril 2020, le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte de coopération douanière institué par l'accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande.

La position concerne l'adoption du règlement intérieur du comité mixte de coopération douanière (doc. [6882/20](#) et [6932/20](#)).

Droits du tarif douanier commun

Le 15 juin 2020, le Conseil a adopté deux règlements portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels (doc. [7812/20](#)) et portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels (doc. [7813/20](#)).

BUDGET**Règlement CFP modifié**

Le 17 avril 2020, le Conseil a adopté par procédure écrite le règlement CFP modifié pour la période 2014-2020 (doc. [7170/20](#)). L'adoption fait suite au vote d'approbation du Parlement européen le 16 avril 2020. Le règlement CFP modifié élargit le champ d'application de la marge globale pour les engagements afin de financer des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, qui sont prévues dans le budget rectificatif n° 2 du budget 2020 de l'UE.

Projet de budget rectificatif n° 3

Le 16 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, sa position acceptant le projet de budget rectificatif n° 3 pour l'exercice 2020 (doc. [7339/20](#)). Ce projet de budget rectificatif intègre l'excédent budgétaire de 2019, d'un montant de 3,22 milliards €, dans le volet "recettes" du budget de l'UE pour 2020.

Projet de budget rectificatif n° 4

Le 25 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, sa position acceptant le projet de budget rectificatif n° 4 pour l'exercice 2020 (doc. [7766/20](#)). Ce projet de budget rectificatif inscrit les crédits nécessaires au budget 2020 de l'UE pour fournir une aide d'urgence de 279 millions d'euros au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche via le Fonds de solidarité de l'UE.

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne

Le 25 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision mobilisant le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour fournir une aide d'urgence de 279 millions d'euros au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche (doc. [7769/20](#)).

Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Le 29 mai 2020, le Conseil a adopté une décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document [7458/20](#). Le fonds sera mobilisé pour fournir 345 000 d'euros en engagements et en paiements affectés à l'assistance technique, à l'initiative de la Commission.

Déclaration commune sur les dates indicatives de la procédure budgétaire

Le 5 juin 2020, le Conseil a adopté par la procédure écrite une déclaration conjointe sur les dates indicatives pour la procédure budgétaire et les modalités de fonctionnement du comité de conciliation en 2020 (doc. [8345/20](#)).

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 25/2019 de la Cour des comptes européenne

Le 5 juin 2020, le Conseil a adopté, par la procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 25/2019 de la Cour des comptes européenne sur la qualité des données dans le domaine de l'appui budgétaire (doc. [8307/20](#)).

Projet de budget rectificatif n° 5

Le 24 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, sa position acceptant le projet de budget rectificatif n° 5 pour l'exercice 2020 (doc. [8855/20](#)). Ce projet de budget rectificatif vise à poursuivre le soutien apporté aux réfugiés et aux communautés d'accueil face à la crise en Syrie. 100 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement seront alloués pour venir en aide aux réfugiés en Jordanie et au Liban, tandis que 485 millions d'euros en crédits d'engagement et 68 millions d'euros en crédits de paiement seront utilisés pour continuer de soutenir les réfugiés en Turquie.

Parallèlement, le Conseil a adopté sa position en première lecture sur un projet de décision visant à mobiliser la marge pour imprévus afin de financer 481 millions d'euros en engagements pour les réfugiés en Turquie, étant donné que toutes les possibilités de redéploiement relevant de la rubrique 4 ("L'Europe dans le monde") ont été épuisées (doc. [8857/20](#)).

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 08/2020 de la Cour des comptes européenne concernant les sites culturels

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté, par la procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 08/2019 de la Cour des comptes européenne concernant les sites culturels (doc. [8838/20](#)).

Coûts de mise en œuvre de la politique de cohésion

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 07/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Mise en œuvre de la politique de cohésion: coûts relativement faibles, mais manque d'informations pour pouvoir évaluer les économies liées à la simplification" (doc. [8837/20](#) et [2872/20](#)).

AFFAIRES INTÉRIEURES

Système "Faux documents et documents authentiques en ligne"

Le 20 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, un règlement relatif au système "Faux documents et documents authentiques en ligne" (FADO), abrogeant l'action commune 98/700/JHA du Conseil (doc. [PE-CONS 97/19](#)).

Le règlement prévoit que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes reprendra la gestion du système FADO, comme le prévoit le règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes récemment adopté.

Le système FADO a été créé pour faciliter l'échange d'informations entre les autorités des États membres sur les documents authentiques et sur les méthodes de falsification connues. Le système FADO prévoit le stockage électronique, l'échange rapide et la validation d'informations sur les documents authentiques et les faux documents.

Statistiques sur la migration

Le 20 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, le règlement révisé relatif aux statistiques sur la migration (doc. [15300/1/19](#)). Cet accord fait suite aux négociations qui ont eu lieu entre le Conseil et le Parlement européen sur le texte. Il doit maintenant être formellement adopté par le Parlement et le Conseil.

L'actuel règlement relatif aux statistiques sur la migration a été adopté en 2007 et la situation sur le terrain a considérablement évolué depuis lors. Cette révision permettra de collecter et de fournir à Eurostat des données plus complètes et plus actuelles concernant la migration afin de soutenir l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes.

Europol - ouverture de négociations avec la Nouvelle-Zélande

Le 13 mai 2020, le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations entre l'UE et la Nouvelle-Zélande en vue d'un accord sur l'échange de données à caractère personnel entre Europol et les autorités néo-zélandaises responsables de la lutte contre les formes graves de criminalité et le terrorisme (doc. [7047/20 + ADD 1](#)).

Le règlement Europol de 2016 prévoit qu'Europol peut transférer des données à caractère personnel vers une autorité d'un pays tiers sur la base d'un accord international conclu entre l'UE et ledit pays tiers. En octobre 2019, la Commission européenne a présenté au Conseil une recommandation visant à autoriser l'ouverture de négociations avec la Nouvelle-Zélande.

Évaluations Schengen

Le 11 juin 2020, le Conseil a adopté des décisions d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors des évaluations de 2019 suivantes:

- l'évaluation de l'application, par la Slovénie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas (doc. [8997/20](#));
- l'évaluation de l'application, par la France, de l'acquis de Schengen dans le domaine du système d'information Schengen (doc. [8996/20](#));
- l'évaluation de l'application, par la République tchèque, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour (doc. [8995/20](#)).

JUSTICE

Parquet européen - directeur administratif par intérim

Le 25 mai 2020, le Conseil a adopté son avis sur la désignation du nouveau directeur administratif par intérim du Parquet européen.

Parquet européen - lettres

Le 9 juillet 2020, le Conseil a marqué son accord sur l'approbation du texte des projets de lettres relatives aux candidats désignés pour les postes de procureurs européens.

Parquet européen - comité de sélection

Le 9 juillet 2020, le Conseil a adopté une décision d'exécution modifiant la décision d'exécution sur les règles de fonctionnement du comité de sélection (doc. [9229/20](#)). La modification autorise, à titre exceptionnel, le comité de sélection, après consultation de l'État membre concerné et en fournissant des motifs suffisants, à rendre au Conseil un avis motivé ne concernant que deux candidats admissibles au lieu de trois lorsqu'il est suffisamment établi qu'un État membre est dans l'impossibilité objective, étant donné les circonstances exceptionnelles dans cet État membre, de trouver un troisième candidat admissible dans un délai raisonnable, bien qu'il ait déployé tous les efforts nécessaires pour y parvenir.

ÉLARGISSEMENT

Ouverture de négociations d'adhésion

Le 25 mars 2020, le Conseil a adopté des conclusions sur la politique d'élargissement de l'UE et le processus de stabilisation et d'association UE-Balkans occidentaux en ce qui concerne l'Albanie et la République de Macédoine du Nord.

Il a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec ces deux pays.

Le Conseil a aussi adopté deux déclarations accompagnant ces conclusions et la Commission a fait une déclaration.

- [Lire le texte intégral des conclusions du Conseil](#)
- [Déclarations du Conseil et de la Commission](#)

AGRICULTURE

Position au sein du comité conjoint de mise en œuvre dans le cadre de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et le Viêt Nam

Le 30 avril 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité conjoint de mise en œuvre dans le cadre de l'accord de partenariat volontaire entre l'UE et la République socialiste du Viêt Nam sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (doc. [15095/19](#) et [7027/20](#)).

Règlements délégués concernant les secteurs des fruits et légumes et vitivinicole, en raison de la pandémie de COVID-19

Le 19 mai 2020, le Conseil a décidé, par procédure écrite, de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission dérogeant aux règlements délégués 2017/891 (en ce qui concerne le secteur des fruits et légumes) et 2016/1149 (en ce qui concerne le secteur vitivinicole), en liaison avec la pandémie de COVID-19. Toutes les délégations ont voté pour, à l'exception de la délégation roumaine (doc. [7873/20](#)).

Suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels

Le 15 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, un règlement modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels, dont le texte figure dans le document [7812/20](#).

Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques

Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil a approuvé, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 5/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques: des progrès limités en matière de mesure et de réduction des risques" (doc. [9334/20](#)).

Conclusions sur le rapport spécial concernant la stabilisation des revenus des agriculteurs

Le 3 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 23/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Stabilisation des revenus des agriculteurs: une panoplie complète d'outils, mais certains connaissent des problèmes de faible utilisation ou de surcompensation", qui figure dans le document [9081/20](#).

PÊCHE

Possibilités de pêche pour 2020 dans la mer Baltique et d'autres eaux

Le 26 mars 2020, le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement (UE) 2019/1838 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2020 dans la mer Baltique et d'autres eaux et le règlement (UE) 2020/123 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2020 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union (doc. [6819/20](#)). Le Conseil a également approuvé la déclaration commune du Conseil et de la Commission qui l'accompagne.

Le Conseil a adopté le règlement et approuvé la déclaration commune qui l'accompagne par voie d'une procédure écrite.

Conclusion du protocole amendant la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

Le 29 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision relative à la conclusion du protocole amendant la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Le protocole est cohérent avec les objectifs visant à garantir que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur le plan environnemental et gérées en cohérence avec les objectifs visant à obtenir des retombées positives économiques, sociales et en matière d'emploi et à contribuer à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire (doc. [13447/19](#)).

Prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche avec la Mauritanie

Le 29 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision relative à la prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie (doc. [12928/19](#)).

Possibilités de pêche pour 2020 dans la mer Baltique

Le 26 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, un règlement concernant certaines possibilités de pêche pour 2020 dans la mer Baltique et dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union (règlement du Conseil (UE) [2019/1838](#), [8799/20](#)).

Nouvelles directives de négociation pour la conclusion d'un accord de pêche avec la Mauritanie

Le 26 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, les nouvelles directives de négociation afin d'autoriser la Commission européenne à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable et d'un protocole avec la République islamique de Mauritanie.

Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Guinée-Bissau

Le 7 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision portant approbation de la conclusion du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République de Guinée-Bissau pour la période 2019-2024 (doc. [8928/19](#)).

Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République du Cap Vert

Le 7 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision portant approbation de la conclusion du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République du Cap Vert pour la période 2019-2024 (doc. [8662/1/19 REV 1](#)).

Ouverture de négociations en vue d'un accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec les Îles Cook

Le 7 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, les directives de négociation au nom de l'UE en vue de la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec le gouvernement des Îles Cook (doc. [8848/20](#)).

Accord de Partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Le 7 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision portant approbation de la conclusion du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la Communauté européenne (doc. [12199/19](#)).

MARCHÉ INTÉRIEUR

Règlement concernant les assemblées générales des sociétés européennes (SE) et des sociétés coopératives européennes (SEC)

Le 11 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision de demander l'approbation du Parlement européen concernant le projet de règlement du Conseil établissant des mesures temporaires concernant les assemblées générales des sociétés européennes (SE) et des sociétés coopératives européennes (SEC), dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document [7648/20](#).

Le 25 mai 2020, après avoir reçu l'approbation du Parlement européen, le Conseil a adopté, par procédure écrite, le règlement du Conseil établissant des mesures temporaires concernant les assemblées générales des sociétés européennes (SE) et des sociétés coopératives européennes (SEC), qui figure dans le document [7648/20](#).

Le règlement prévoit que les SE et les SEC sont autorisées à tenir leurs assemblées générales dans les douze mois de la clôture de l'exercice, pour autant qu'elles aient lieu au plus tard le 31 décembre 2020. Il s'agit d'une dérogation temporaire aux règles en vigueur, qui exigent la tenue de telles assemblées générales dans les six mois suivant la fin de l'exercice. La dérogation est due à des circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de COVID-19.

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 02/2020 de la Cour des comptes européenne

Le 26 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, les conclusions figurant dans le document [8295/20](#) en réponse au rapport spécial n° 02/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "L'instrument PME dans la pratique: un programme efficace et innovant face à ses défis".

Dans ces conclusions, le Conseil salue les constats formulés dans le rapport susmentionné et adresse à la Commission une série de recommandations visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'instrument PME à l'avenir.

Position de l'UE au sein du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE-ONU

Le 16 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision relative à la position à prendre par l'UE lors de la prochaine réunion du groupe de travail 29 du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), prévue le 23 juin 2020, en ce qui concerne l'adoption prévue de nouveaux règlements ONU, les modifications aux règlements ONU existants et aux règlements techniques mondiaux ONU et les amendements à une résolution (doc. [8164/20](#) et [8471/20](#)).

RECHERCHE

Décision du Conseil d'ouvrir des négociations relatives à une feuille de route commune UE-Chine

Le 20 mai 2020, le Conseil a adopté, par voie de procédure écrite, une décision autorisant la Commission à engager des négociations avec la République populaire de Chine sur une feuille de route commune non contraignante entre l'UE et la Chine pour l'avenir de la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

Cette feuille de route devrait comprendre une liste de points à aborder en vue d'établir un cadre garantissant des conditions équitables dans le domaine de la recherche et de l'innovation, tels que les droits de propriété intellectuelle, l'accès réciproque aux programmes de recherche et d'innovation, le libre accès des chercheurs et leur mobilité, ainsi que des domaines thématiques contribuant à relever les défis en matière de climat, d'environnement et de santé.

La Commission s'adressera de nouveau au Conseil à l'issue des négociations afin de lui demander son approbation en vue de la signature, au nom de l'UE, de la feuille de route commune UE-Chine.

Renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique avec l'Ukraine

Le 9 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et l'Ukraine, dont le texte figure dans le document [6101/20](#).

Renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique avec l'Inde

Le 9 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République de l'Inde, dont le texte figure dans le document [6104/20](#).

Programme complémentaire de recherche concernant le réacteur à haut flux à Petten pour la période 2020-2023

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, le programme complémentaire de recherche concernant le réacteur à haut flux (HFR) à Petten pour la période 2020-2023.

Le HFR est une ressource importante pour la recherche européenne dans les domaines de l'amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires, de la santé (notamment le développement d'isotopes à usage médical pour la recherche médicale), de la fusion nucléaire, de la recherche fondamentale, de la formation et de la gestion des déchets (y compris la possibilité d'étudier le comportement, au regard de la sûreté, des combustibles nucléaires destinés aux filières de réacteurs présentant un intérêt pour l'Europe) (doc. [8515/20](#)).

TRANSPORTS

Communauté des Transports – questions budgétaires

Le 7 avril 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne certaines questions budgétaires en lien avec la mise en œuvre du traité instituant la Communauté des transports (doc. [6432/20](#); [6534/20](#)).

Système mondial de navigation par satellite à usage civil

Le 7 avril 2020, le Conseil a adopté une décision confirmant son accord sur la version en langue irlandaise de la décision relative à la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre l'UE et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne (doc. [7022/20](#), [13318/19](#) et [13343/19](#)).

Le Conseil a adopté la décision en première lecture par voie d'une procédure écrite. Cela a ouvert la voie à l'adoption de l'acte juridique par le Parlement européen en deuxième lecture.

Accord UE-Japon sur la sécurité de l'aviation civile

Le 24 avril 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'UE et le Japon (doc. [5278/20](#)).

Accord UE-République de Corée sur les services aériens

Le 24 avril 2020, le Conseil a adopté une décision relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'UE et la République de Corée sur certains aspects des services aériens (doc. [7310/20](#) + [COR 1](#), [15079/19](#) et [15082/19](#)).

Le Conseil a adopté la décision par voie d'une procédure écrite. Le Parlement européen sera informé de l'adoption de la décision du Conseil.

Transport de marchandises dangereuses

Le 7 mai 2020, le Conseil a adopté une décision établissant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 56^e session de la Commission d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTF-RID) (doc. [6876/1/20](#) et [6438/20](#)), en ce qui concerne certaines modifications apportées à la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (doc. [7049/20](#)).

Le Conseil a adopté la décision par voie d'une procédure écrite. Le Parlement européen sera informé de la décision.

Négociations UE-ASEAN sur un accord dans le domaine des transports aériens

Le 26 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision modifiant la décision du Conseil du 7 juin 2016 autorisant la Commission européenne à négocier, au nom des États membres, les dispositions d'un accord global dans le domaine des transports aériens entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), d'autre part, relatives à des aspects ne relevant pas de la compétence exclusive de l'Union (doc. [7788/20](#)).

Accord de cabotage entre l'Allemagne et la Suisse

Le 3 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision habilitant l'Allemagne à modifier son accord bilatéral de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage lors de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays (doc. [6640/20](#) + [ADD 1](#)).

Les États membres ont voté sur la décision comme indiqué [ici](#).

Accord de cabotage entre l'Italie et la Suisse

Le 3 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision habilitant l'Italie à négocier et à conclure un accord avec la Suisse autorisant les transports de cabotage lors de la prestation de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays (doc. [6643/20](#) + [ADD 1](#)).

Les États membres ont voté sur la décision comme indiqué [ici](#).

Organisation de l'aviation civile internationale - coordination

Le 5 juin 2020, le Conseil a approuvé, par procédure écrite, la note d'information, partie A, et la note d'information, partie B, pour la coordination de l'UE en vue de la 220^e session du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (Montréal, du 8 au 26 juin 2020).

Organisation de l'aviation civile internationale - position de l'UE

Le 8 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en ce qui concerne l'adoption prévue de l'amendement 91 à l'annexe 10, volume III, et la notification de la différence par rapport à la date d'application de l'amendement 13B à l'annexe 14, volume 1, de l'amendement 40C à l'annexe 6, de l'amendement 77B à l'annexe 3 et de l'amendement 39B à l'annexe 15.

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires - position de l'UE

Le 10 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision relative à la position à prendre lors de la 13^e session de la Commission d'experts techniques de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) (doc. [7459/20](#) et [7725/20](#)).

Communauté des transports — questions administratives et de personnel et règles financières

Le 12 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision relative à la position de l'UE en ce qui concerne certaines questions administratives et de personnel et l'établissement de règles financières pour la Communauté des transports (doc. [8096/20](#) et [8100/20](#)).

Critères de durabilité pour les carburants admissibles CORSIA

Le 22 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une décision relative à la position de l'Union sur la réponse à la lettre que l'OACI a adressée aux États concernant les critères de durabilité pour les carburants admissibles CORSIA (régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale) (doc. [8728/20](#)).

Mobilité urbaine durable

Le 26 juin 2020, le Conseil a adopté, par la procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 06/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Mobilité urbaine durable dans l'UE: pas d'avancée réelle sans l'engagement des États membres" (doc. [8869/20](#) et [8875/20](#)).

Réseau routier central de l'UE

Le 26 juin 2020, le Conseil a approuvé, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 09/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Réseau routier central de l'UE: pas encore pleinement opérationnel, mais des temps de trajet réduits" (doc. [8870/20](#) et [8876/20](#)).

ÉNERGIE

Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique

Le 29 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 01/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Actions de l'UE dans le domaine de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique: une contribution importante à l'efficacité énergétique, malgré des retards considérables et un non-respect de la réglementation" (doc. [7944/20](#)).

Le Conseil y prend acte des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport spécial et encourage la Commission à suivre ces recommandations. Il encourage notamment la Commission à veiller à la mise en œuvre d'un cadre efficace et spécifique en matière d'écoconception de produits liés à l'énergie.

Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes sur l'efficacité énergétique des bâtiments

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 11/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé "Efficacité énergétique des bâtiments: donner plus d'importance à la rentabilité" (doc. [9163/20](#)).

Le Conseil y prend acte des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport spécial et encourage la Commission à suivre ces recommandations. Il encourage la Commission à continuer de planifier et de cibler les investissements dans des mesures d'efficacité énergétique avant d'approuver des programmes de dépenses de fonds relevant de la politique de cohésion.

Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes sur la sûreté nucléaire

Le 29 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, des conclusions sur le rapport spécial n° 03/2020 de la Cour des comptes européenne, intitulé "La Commission contribue à la sûreté nucléaire dans l'UE, mais des mises à jour s'imposent".

Le Conseil y prend note des conclusions et recommandations formulées dans le rapport spécial. Il recommande d'assurer le suivi de ce rapport en procédant à une évaluation complémentaire du rôle de la Commission et de sa contribution en ce qui concerne le renforcement de la sûreté nucléaire dans le voisinage de l'UE.

Déclaration conjointe sur la coopération énergétique entre les pays des mers du Nord

Le 6 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, une déclaration conjointe des pays des mers du Nord et de la Commission européenne (doc. [9113/20](#)) relative à la coopération énergétique entre les pays des mers du Nord.

Entre autres, les ministres de l'énergie de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de l'Allemagne ainsi que le commissaire chargé de l'énergie ont pris acte des progrès accomplis et des résultats obtenus par les groupes de soutien de la coopération énergétique entre les pays des mers du Nord et ont souligné que la coopération énergétique entre les pays des mers du Nord a un rôle crucial à jouer pour faciliter la coopération entre les pays en vue d'assurer un approvisionnement énergétique fiable, durable, sûr et abordable et d'élaborer des projets concrets d'éoliennes en mer.

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Rapport conjoint sur l'emploi (RCE) 2020 et conclusions du Conseil sur la stratégie annuelle pour une croissance durable et le RCE

Le 8 avril 2020, le Conseil a adopté le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) 2020 et des conclusions sur la stratégie annuelle pour une croissance durable et le RCE (doc. [6810/20](#) et [6809/20](#)).

Le Conseil a adopté ces deux actes par voie d'une procédure écrite.

Contribution sur les aspects relatifs à l'emploi et aux politiques sociales des projets de recommandations adressées à chaque État membre et avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale

Le 15 juin 2020, le Conseil a approuvé la contribution sur les aspects relatifs à l'emploi et aux politiques sociales des projets de recommandations du Conseil concernant les programmes nationaux de réforme pour 2020 à l'intention de chaque État membre (doc. [8449/5/20](#)) et la note explicative du Conseil (doc. [8650/1/20 REV 1](#) + [COR2](#)).

Le Conseil a également approuvé l'avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale sur l'évaluation des recommandations par pays pour 2020 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2019 (doc. [8518/20](#)).

SANTÉ

Report de l'application de certaines dispositions du règlement (UE) 2017/745

Le 22 avril 2020, le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux en ce qui concerne les dates d'application de certaines de ses dispositions (doc. [PE-CONS 10/20](#)).

Le règlement a été adopté dans le contexte des circonstances extraordinaires actuelles qui ont une incidence significative sur plusieurs domaines couverts par le règlement (UE) 2017/745, tels que la désignation et les activités des organismes notifiés ainsi que la mise sur le marché et la mise à disposition sur le marché de dispositifs médicaux dans l'Union. Compte tenu de la propagation de la COVID-19 et de la crise de santé publique qui en résulte, l'application de certaines dispositions du règlement (UE) 2017/745 est reportée d'un an.

Le Conseil a adopté le règlement par voie d'une procédure écrite.

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Nomination de membres du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments

Le 26 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la décision portant nomination de sept membres du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (doc. [8746/20](#)).

AUDIOVISUEL

UE-République de Corée: prolongation de la période d'application du droit accordé aux coproductions audiovisuelles

Le 25 mars 2020, le Conseil a adopté une décision concernant la prolongation de la période d'application du droit accordé aux coproductions audiovisuelles en vertu de l'article 5 du protocole relatif à la coopération dans le domaine culturel annexé à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part (doc. [6872/20](#)).

Le Conseil a adopté la décision par voie d'une procédure écrite.

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 6 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, un avis circonstancié sur la plainte 1069/2019/MIG auprès du Médiateur, dont le texte figure dans le document [7516/20](#), relatif au parrainage commercial des présidences du Conseil de l'Union européenne.

Le 25 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 03/c/01/20 (doc. [5966/1/20 REV 1](#)).

Le 24 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 04/c/01/20 (doc. [5944/20](#)).

Le 27 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 02/c/01/20 (doc. [6867/20](#)).

Le 25 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 07/c/01/20 (doc. [6435/20](#)).

Le 26 mars 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 05/c/01/20 (doc. [6042/20](#)).

Le 19 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 09/c/01/20 (doc. [7801/20](#)).

Le 27 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 12/c/01/20 (doc. [7911/20](#)).

Le 27 mai 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 11/c/01/20 (doc. [7959/20](#)).

Le 3 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 13/c/01/20 (doc. [7810/20](#)).

Le 3 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 10/c/01/20 (doc. [8034/20](#) + [COR 1](#)).

Le 8 juin 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 14/c/01/20 (doc. [7525/20](#)).

Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 15/c/01/20 (doc. [8752/20](#)).

Le 2 juillet 2020, le Conseil a adopté, par procédure écrite, la réponse à la demande confirmative n° 08/c/01/20 (doc. [8689/20](#)).
